

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 07 JUIN 2011

L'an deux mil onze le sept juin à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Jean-Pierre FILLION, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mai 2011

Etaient présents : Mesdames FRULEUX Anne-Marie, PANISSET Geneviève, BOISSINOT Muriel, DESPRES Muriel, BON Elise, FAVRE-VICTOIRE Christiane, CHABOUD Any, SPECIA Brigitte, BILLAULT Céline, et Messieurs FILLION Jean-Pierre, CART Claude, BONDURAND Jean-Claude, GASPARINI Gil-Laurent, JORDAN Hubert, DUPUIS Gilles, DEVILLE François, PHILIPPE Jacques, BOURQUI Roger, PILLOT Jean-François.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Madame BARBAZ Christelle à Monsieur PHILIPPE Jacques, Monsieur BECHEVET Patrick à Monsieur BOURQUI Roger, PAILLET Hervé à Monsieur FILLION Jean-Pierre, Monsieur BERGERON à Monsieur DUPUIS Gilles

Etaient absents excusés : Madame EPRON Catherine, Monsieur, DUMAS Isabelle, GHIGLIONE Patricia, PERROUD Frédéric.

Madame CHABOUD Any a été élue secrétaire de séance.

COMPTE RENDU SOMMAIRE :

Affiché en exécution de l'article L212-17 du Code des Communes.

Lors de la réunion, le Conseil Municipal :

- APPROUVE à l'unanimité le compte rendu de la séance du 3 mai 2011.
- RECOIT M. Damien Quiqueret et M. Jean-Michel Lefrant, respectivement directeur du groupement territorial des portes du Léman de La Poste et directeur de l'établissement postal de Thonon-les-Bains. Après que le Maire a fait état de ses différentes rencontres depuis de nombreuses années avec la direction de La Poste, ils présentent la situation du bureau d'Allinges et déplorent 44 visites quotidiennes au guichet. Le contexte actuel caractérisé par la poursuite de la diminution de l'usage du courrier papier, tout comme la faible activité bancaire de La Poste en général et celle d'Allinges en particulier sont autant d'éléments qui incitent les responsables de l'établissement à proposer des solutions alternatives telles la reprise en main par la commune sous forme d'agence postale. Trois solutions sont proposées au Conseil Municipal : une agence postale communale, un relais poste commerçant ou la continuité d'un bureau de poste avec de nouvelles réductions des horaires d'ouverture. Un débat s'engage sur les solutions proposées. De nombreux élus considèrent que la faible activité de la poste d'Allinges est due à l'inadéquation des horaires d'ouverture avec les besoins des usagers. Le Directeur du groupement des portes du Léman explique au Conseil Municipal que le temps d'ouverture hebdomadaire est déterminé à partir du potentiel bancaire de l'agence. La Poste d'Allinges souffrant d'une faible activité bancaire, une réduction du temps d'ouverture au public est inexorable. M. Deville demande à M. Quiqueret de dire clairement ce que souhaite la Poste. M. Quiqueret indique que son projet est d'établir un partenariat avec la commune pour ouvrir une agence postale. La forme de ce partenariat se traduirait par une aide sous forme de participation de 950€ de la Poste pour la formation et le paiement du salaire d'un agent communal qui serait en charge du fonctionnement de l'agence postale. M. Le Maire précise que si cette solution était adoptée, l'agent communal serait à mi-temps. Il complète mentionnant qu'une ouverture plus large au public serait à la charge de la commune et pourrait à nouveau augmenter la fréquentation jusqu'à retrouver un équilibre satisfaisant. M. Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal appuient sur le fait que les horaires d'ouverture ne sont pas adaptés, ce qui ne permet pas le développement d'une activité pérenne. Ils souhaitent que des adaptations soient faites pour être davantage en

adéquation avec les horaires d'ouverture de la mairie, notamment le samedi matin, plus propice à l'utilisation du service public postal par les actifs et les travailleurs frontaliers. M. Le Maire et M. Dupuis proposent que soit réalisé un test avec de nouveaux horaires d'ouverture. M. Lefrant prend note des horaires proposés, tout en indiquant qu'il n'est pas encore acquis qu'ils seront mis en place. Les horaires proposés par les élus sont donc les suivants : du lundi au vendredi, ouverture de 13h30 à 15h30 et le samedi matin de 9h30 à 12h. Les responsables de la Poste remercient le Conseil Municipal pour sa participation active à ce débat. M. Le Maire remercie à son tour les intervenants et rappelle le souhait de l'ensemble du Conseil de voir l'activité postale d'Allinges sauvegardée, demande légitime dans une commune de 4 000 habitants particulièrement dynamique en termes d'activités commerciales, industrielles et de services à la population.

- **ENTEND** Monsieur le Maire revenir sur la manifestation organisée par des habitants des Bougeries opposés à la construction de logements collectifs sur les parcelles cadastrées 454 et 455. Ces derniers ont constaté la publication par Léman Habitat du calendrier du projet. M. le Maire fait part de sa surprise quand à la parution d'un tel document alors même que le Conseil Municipal n'a pas délibéré ni sur l'endroit retenu ni sur le projet lui-même. Il précise avoir seulement demandé au Président de Léman Habitat de produire des esquisses de manière à pouvoir travailler, en concertation avec les riverains comme il s'y est engagé. Il indique avoir d'ores et déjà pris contact avec M. Riera, Président de Léman Habitat, pour obtenir des explications. M. le Maire dénonce également sa mise en cause, dans le document distribué par les habitants présents, mettant en doute son honnêteté et sa sincérité vis-à-vis du Conseil Municipal et de son engagement envers les représentants des habitants des Bougeries. Il affirme très clairement que cette démarche n'est pas tolérable et qu'il souhaite comprendre comment et pourquoi ce document a été publié alors que la Mairie n'en a pas été informée. M. Jordan souhaite que la réaction de la Mairie soit à la hauteur de l'erreur commise par le bailleur social. Mme Billault demande de quelle manière sont associés les habitants. M. le Maire indique que les représentants des habitants opposés au projet ont été reçus à deux reprises et que les élus présents ont pris l'engagement de les associer à la réflexion sur la forme du bâtiment qui serait réalisé. M. Dupuis complète en précisant que malgré cette concertation nécessaire, le message des habitants est clair : ils refusent une construction d'un logement collectif sur ce terrain. M. Pillot souhaite que le Conseil Municipal ne recule pas devant cette opposition, notamment vis-à-vis d'autres projets qui devront se développer par la suite sur d'autres secteurs de la commune. Pour M. le Maire, il s'agit effectivement d'associer la population au projet, comme c'est le cas pour l'ensemble des réalisations communales.
- **ENTEND** Monsieur le Maire rappeler les différents évènements à venir tels que les départs à la retraite de Mesdames Chaboud, Wadel et Deroussen, directrices et enseignantes des écoles primaires et maternelles. Cette cérémonie aura lieu le 24 juin. Monsieur le Maire présente également l'agenda des semaines à venir avec la présentation du rapport d'activité des Collines du Léman le jeudi 9 juin, le tournoi de foot de la SSA les 11 et 12 juin, les 50 ans de la SSA le 18 juin. A cet effet, un rassemblement des équipes aura lieu sur le stade et une exposition préparée par François Deville retracera les différentes époques de la vie du club. Un spectacle « Georges Brassens » à l'occasion des Chemins de Traverse sera présenté le 24 juin à la salle communale. Enfin, M. le Maire rappelle la visite des experts évaluateurs de l'UNESCO à l'occasion des itinéraires alpestres les 6-7 et 8 août. Cette visite est déterminante pour la candidature du Chablais à l'accréditation « Géoparc européen label UNESCO », véritable levier pour l'attractivité économique du territoire Chablais à travers la valorisation de son patrimoine naturel fondé sur la géologie et la promotion de 23 sites majeurs retenus sur la géoroute.
- **DECIDE**, à la suite de la négociation tenue en Mairie avec le cabinet UGUET, de confier à ce dernier la Maîtrise d'œuvre concernant la sécurisation de la RD 12 aux Fleysets pour un montant de 31 478.72€ HT. Le Maire indique que ce montant tient compte du rabais de 5% sur le montant global, obtenu au cours de la négociation. Claude Cart apporte des précisions sur le phasage des

travaux, notamment la coordination avec la mise en place préalable de l'enfouissement des réseaux secs (éclairage public, télécommunications, numérique).

- **ANALYSE** le travail rendu par le cabinet UGUET dans le cadre des études sur la sécurisation des voiries départementales traversant le territoire communal. Ces études, présentées par Claude Cart, portent sur la sécurisation de la RD 233 depuis le Chef Lieu jusqu'au rond point de Mésinges. Divers aménagements sont prévus dont le coût estimatif global, comprenant la construction partielle réseaux humides (eaux pluviales et assainissement), s'élève à 1.5 millions d'euros. Après avoir entendu la présentation, Mme Billault souhaite savoir quel est l'avis du Conseil Général. Monsieur le Maire indique que l'étude est encore au stade de projet, mais du fait de la situation de l'ouvrage en agglomération, le Conseil Général devrait être en accord avec les propositions. M. Deville s'interroge sur l'opportunité de créer des priorités à droite sur cette section aménagée, ce qui permettrait une réduction de la vitesse. Pour M. le Maire, la proposition, intéressante en termes d'efficacité, peut être envisagée, sous réserve de l'avis de la Commission Voirie et Transports du Département. M. Jordan demande quelles sont les acquisitions foncières à réaliser. M. Cart répond que les relevés topographiques permettront de l'évaluer. M. le Maire conclut en indiquant qu'une réunion publique est organisée à ce sujet le Mardi 14 juin à 19h30 à l'aérospatiale. Elle s'adresse à tous les habitants du secteur du Chef Lieu jusqu'au Rond Point de Mésinges.
- **ENTEND** Monsieur Jacques Philippe présenter le compte-rendu de la réunion avec le SYMASOL relative à la création d'un sentier d'interprétation au Marais de la Bossenot. Le Maire rappelle qu'il s'agit d'un projet dont l'emprise foncière est située en Zone Natura 2000 financé par les fonds européens. La concrétisation de ce projet dès 2012 résulte d'un partenariat associant le SYMASOL, la Commune d'Allinges, l'ONF et l'association ASTERS.
- **DEBAT** autour du projet de l'achèvement de la carte intercommunale et de la création de la future communauté d'agglomération dans laquelle la commune serait intégrée. M. le Maire, membre de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) informe le Conseil Municipal que chaque commune aura à exprimer un avis sur la proposition de périmètre au mois de Juillet. Il exprime ensuite son regret de ne pas voir figurer la Communauté de Communes du Pays d'Evian parmi les membres de cette communauté d'agglomération. Le Maire rappelle que ce schéma aurait permis de supprimer dès maintenant de nombreuses structures intercommunales devenues obsolètes, de rectifier les périmètres de compétence et de respecter les orientations du SCOT en incluant l'unité urbaine Publier – Evian – Thonon
- **RECOIT** la carte touristique du Chablais relative aux richesses géologiques du territoire, en lien avec le projet de Géoparc et la thématique de l'eau. M. le Maire donne la parole à Mme Billault Céline. Elle précise qu'il s'agit de la première carte interactive du Chablais, rappelle l'intérêt de ce document innovant et explique les liens avec le site internet relié auquel il est possible d'accéder directement pour obtenir toutes les informations à partir du pictogramme imprimé sur la carte.
- **ENTEND** la question de M. Pillot Jean-François relative aux sursis à statuer en matière d'urbanisme. M. Dupuis Gilles apporte les précisions demandées en expliquant que ces dispositifs réglementaires concernent les secteurs qui, lors de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, ont fait l'objet de discussions laissant penser que leur zonage évoluera. Ainsi, le traitement de chaque demande doit se faire au cas par cas. Mme Billault s'interroge sur le document définitif du PADD. M. le Maire répond que la version officielle et définitive est celle versée au dossier de consultation de la Mairie. M. Jordan souhaite que les travaux du groupe de travail du PLU fassent l'objet d'une communication permanente auprès de l'assemblée municipale.
- **ENTEND** la présentation par M. Thomasson, Secrétaire Général, des différentes formations suivies par les agents communaux au cours du premier semestre de l'année 2011. M. le Maire exprime sa

satisfaction et salue l'engagement des agents dans un processus d'approfondissement de leurs connaissances.

- **S'INTERROGE**, par l'intermédiaire de Mme Billault, sur l'avenir du vieux four à Châteauvieux, très dégradé. L'Assemblée reconnaît l'intérêt de rénover le patrimoine et dit qu'il est difficile de faire évoluer les choses sur ce sujet, compte tenu du caractère privé de cet édifice et de la succession en cours. M. Dupuis se charge d'établir un nouveau contact avec le propriétaire.
- **ENTEND** M. le Maire évoquer l'exploitation de la falaise derrière l'aérospatiale pour une activité d'escalade. La faisabilité a été étudiée par la Fédération Française de Montagne et d'Escalade qui a émis un avis défavorable à cette utilisation compte tenu de la fragilité de la pierre agglomérée.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23h30.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé le registre en séance les mêmes an, mois et jour que susdits.

Le Maire

Jean-Pierre FILLION.